



Syndicat Local Force Ouvrière *Justice* GUADELOUPE

Syndicat Local FO Justice

Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault

12 Rue de la Manche à l'Eau 97122 Baie-Mahault – Téléphone 05 90 25 11 59 – 06 90 54 32 60 Mail : slpfobmao@hotmail.com

URGENCE SECURITAIRE AU QUARTIER MINEUR DU CP DE BAIE-MAHAULT

LETTRE OUVERTE

Monsieur Vincent DUPEYRE

Directeur Interrégional

Direction des Services Pénitentiaire d'Outre-Mer

48, rue Denis PAPIN
94200 Ivry-sur-Seine

Objet : Urgence sécuritaire au Quartier Mineur du CP de Baie-Mahault.

Monsieur le Directeur Interrégional,

Le Syndicat Régional FO Justice Guadeloupe vous adresse cette lettre ouverte avec gravité. En effet, la situation sur le terrain devient chaque jour plus inquiétante au Quartier Mineur du Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault.

Depuis le début de l'année, nous constatons une augmentation effrénée et alarmante de l'effectif du Quartier Mineur. Aux derniers chiffres, près d'une vingtaine de mineurs incarcérés ; un chiffre inédit sur le Centre Pénitentiaire !

Faut-il croire que ce sont les mineurs les plus impliqués dans les violences à l'extérieur ?

FO JUSTICE Guadeloupe DENONCE et surtout vous lance une ALERTE sur la gestion difficile de ce quartier tant au niveau des affectations que des conditions de travail. La direction locale a déjà pris la décision de doubler les cellules.

Monsieur le Directeur Interrégional, cette situation ne peut plus durer et devient de plus en incontrôlable pour les personnels de surveillance, ainsi que pour nos partenaires : les intervenants PJJ par exemple sont débordés face à cette montée de violences.

Cette surpopulation carcérale au Quartier Mineur est source de violences entre les jeunes détenus mais aussi à l'encontre des personnels. Depuis le début de l'année, plusieurs incidents ont émaillé les journées au Quartier Mineur. A plusieurs reprises il a fallu l'intervention du personnel, en cours de promenade, en salle d'activité ou en cellule, pour séparer et/ou empêcher ces jeunes en ébullition de passer à l'acte et de commettre l'irréparable. Fort heureusement pour l'établissement et pour nous personnels, aucuns blessés graves. Mais au cours de ces différentes interventions, un Gradé s'est blessé et dernièrement une Gradée a été agressée par un mineur. Au moment où je vous écris, un Surveillant s'est fait agresser hier après-midi par l'un de ces jeunes.



Bilan de ce premier semestre, le personnel de surveillance est à bout ; le personnel est usé par des jeunes en manque d'activités, qui sont excités par une chaleur accablante, qui sollicitent et insultent tout le temps le personnel pour un rien.

Monsieur le Directeur Interrégional, FO JUSTICE Guadeloupe refuse que le personnel du Quartier Mineur soit les nounous « d'enfants gâtés pourris », et surtout irrespectueux envers un personnel entièrement dévoué au service.

FO JUSTICE Guadeloupe vous demande de prendre toutes vos responsabilités face à ce problème et de trouver des solutions adaptées pour ces jeunes. Notre priorité est d'éviter de mettre les personnels en danger et d'éviter une souffrance au travail qui pourrait se transformer en découragement, en absentéisme ou en Burn Out.

D'où notre question, Monsieur le Directeur Interrégional, à quand la création d'un EPM (Etablissement pour Mineur) sur notre territoire ? Sachant que l'actualité sociale guadeloupéenne (et caribéenne) mentionne souvent les problèmes liés à la délinquance juvénile, la circulation des armes, mais aussi l'emploi des jeunes par des gangs et des narcotrafiquants.

Dans un contexte plus général, FO JUSTICE Guadeloupe dénonce par-dessus tout, la dégradation des conditions de travail des différents personnels. Dans ce climat de violence perpétuelle, de lassitude au travail, des risques psychosociaux, etc...qui peut nous aider ? Les personnels se sentent délaissés par les instances nationales. Souvent nous faisons remonter à la direction locale, à la DSPOM nos difficultés rencontrées sur le terrain et aucune solution et/ou préconisation ne nous est apportée.

Notre détermination à faire respecter les conditions de travail des personnels est sans faille et nous restons vigilants face à la situation désespérée des personnels du Quartier Mineur du Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Interrégional, l'expression de nos salutations respectueuses.

Baie-Mahault, le 28 juillet 2025

Le Responsable FO JUSTICE Guadeloupe

A. CANEVAL

